

## Transformation numérique du système de santé : l'Alliance e-Health France demande une politique plus ambitieuse

Paris, le 25 octobre 2017 – Alors que le numérique en santé est une priorité affichée par le Président de la République depuis la campagne et qu'il se trouve au cœur de la feuille de route du Gouvernement en matière de santé et de prévention, les premières annonces ne sont pas à la hauteur des enjeux. Alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2018 arrive aujourd'hui en discussion en séance publique à l'Assemblée nationale, les industriels du numérique en santé rassemblés au sein de l'Alliance eHealth France appellent à une accélération et à un changement d'échelle dans les réformes.

Les premières annonces ne sont pas à la hauteur de ces ambitions du Gouvernement et de la majorité à l'Assemblée nationale en matière de numérique en santé.

Ainsi, le PLFSS 2018 est en demi-teinte, avec :

- La **généralisation de certains actes de télémédecine en matière de téléconsultation ou de télé-expertise**, les **expérimentations en matière de télésurveillance se poursuivant** pour une durée de 4 ans.
- La procédure d'inscription des actes nouveaux sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) est rationalisée mais avec la réintroduction de **l'impossibilité pour les entreprises engagées dans des expérimentations de pouvoir en bénéficier**, ce qui poursuit le signal négatif donné aux industriels du secteur par le précédent Gouvernement, alors que des solutions matures hors cahiers des charges pourraient continuer à bénéficier de cette inscription. Et de d'autant plus que rien ne garantit que les données recueillies dans le cadre des expérimentations puissent être ensuite exploitées par la HAS en vue de l'évaluation des produits.
- Des dispositions sur l'innovation organisationnelle, l'organisation et la rémunération des actes sont prévues, mais **uniquement sous forme expérimentale**.
- Un plan d'appui à la transformation du système de santé sera dévoilé fin 2017 pour 2018-2022 avec une programmation pluriannuelle de 6 chantiers, mais **sans inclure à ce stade le numérique en santé, qui nécessite pourtant une programmation pluriannuelle**.

Par ailleurs, **le Grand Plan d'investissement annoncé par le Gouvernement manque d'ambition en matière de numérique en santé** : ne sont ainsi prévus que 420 M€ pour la transformation numérique des hôpitaux sur les 80 Mds€ investis chaque année par les hôpitaux, 100 M€ pour l'exploitation des bases de données et l'IA ou... 50 M€ pour le déploiement de la télémédecine à l'échelle du territoire !

Enfin, la **nouvelle stratégie nationale de santé (SNS) en cours d'élaboration doit impérativement déboucher sur de nouvelles orientations budgétaires**, puisqu'un axe de la réflexion est notamment dédié à l'innovation numérique, technologique et organisationnelle.

## Pendant ce temps, les situations de blocage se poursuivent sur le terrain des expérimentations en matière de télésurveillance.

Ainsi, après un retard au démarrage lié à la rédaction des cahiers des charges, des problèmes opérationnels persistent, tels que le sujet de **l'accès au NIR par les industriels pour la facturation**, qui reste dans l'attente d'une solution efficace.

Par ailleurs, **la trajectoire de sortie des expérimentations doit être clarifiée**, s'agissant notamment du cadre de prise en charge qui sera proposé à la sortie des expérimentations (dépôt en nom de marque, sur ligne générique, etc.) ou du cadre méthodologique qui sera retenu pour l'évaluation.

Comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport annuel, « l'attentisme des pouvoirs publics, leurs actions dispersées, leur incapacité à définir un cadre clair pour la diffusion de la télémédecine, doivent faire place rapidement à une **stratégie d'ensemble cohérente, continue et méthodique.** »

## Les industriels du numérique en santé appellent donc le Gouvernement et la majorité à un changement d'échelle dans les réformes, afin d'accélérer la transformation numérique de notre système de santé.

S'agissant du PLFSS 2018, l'Alliance eHealth France appelle à amplifier la dynamique engagée avec les premières annonces et à soutenir les amendements déposés à l'Assemblée visant à :

- **Revenir sur l'interdiction d'accéder au remboursement en droit commun des solutions de télémédecine pendant la période des expérimentations** en permettant leur inscription sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).
- **Prévoir une sortie des expérimentations en télésurveillance qui permette une prise en charge de droit commun** pour les solutions technologiques qui bénéficieront d'éléments probants favorables, à charge pour ces solutions de faire la preuve de leur efficacité dans des études en vie réelle. Une méthodologie adaptée aux solutions connectées devra être précisée avec les parties prenantes, avec pour vocation de devenir la méthodologie d'évaluation de référence.
- **Inclure le numérique dans le plan d'appui à la transformation du système de santé à venir fin 2017 pour 2018-2022** afin d'engager une réflexion sur la programmation pluriannuelle des investissements sur le numérique en santé que les industriels appellent de leurs vœux.

S'agissant des moyens alloués à la transformation numérique du système de santé, l'Alliance eHealth France appelle à **engager dans les plus brefs délais des travaux associant pouvoirs publics, professionnels de santé et industriels afin d'identifier les investissements nécessaires, ainsi que les économies et gains d'efficacité attendus.** Les organisations de l'Alliance sont prêtes à y participer.

Enfin, nous appelons les pouvoirs publics à **mettre en œuvre les conditions pour accélérer le déploiement des infrastructures de l'Internet et des réseaux mobiles sur l'ensemble du territoire**, condition sine qua non de l'usage des services numériques en santé dans tout le pays, et notamment en milieu rural.

### A propos de l'Alliance eHealth France

*L'Alliance eHealth France a été créée par 4 organisations professionnelles représentant les entreprises fournisseurs de solutions e-santé. L'Alliance eHealth France a pour objectif d'accroître la visibilité et l'impact d'une filière porteuse d'emplois et de croissance pour la France, et dont le développement contribue de manière essentielle à la modernisation des systèmes de santé.*

*[www.ehealthfrance.com](http://www.ehealthfrance.com)*

*Contacts : Pierre Leurent, coordinateur général et porte-parole de l'Alliance eHealth France*

*Armelle Graciet, secrétaire de l'Alliance eHealth France - [contact@ehealthfrance.com](mailto:contact@ehealthfrance.com)*

*Relations presse / Agence PRPA : Aude Joannon - [aude.joannon@prpa.fr](mailto:aude.joannon@prpa.fr) - 01 46 99 69 67 / 06 17 70 51 05*

### **A propos du LEEM**

*Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses 270 adhérents et leurs 100 000 collaborateurs, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients, et pour renforcer l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament.*

[www.leem.org](http://www.leem.org)

Contact : Stéphanie Bou - 01 45 03 88 38 - [sbou@leem.org](mailto:sbou@leem.org)  
Jean-Clément Vergeau - 01 45 03 86 82 - [jcvergeau@leem.org](mailto:jcvergeau@leem.org)

### **A propos du LESISS**

*Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé, des Fédérations hospitalières et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice.*

[www.lesiss.org](http://www.lesiss.org)

Contact : Régis Sénégo, Président - [Regis.senegou@groupe-sephira.fr](mailto:Regis.senegou@groupe-sephira.fr) - 06 61 70 08 92

### **A propos du SNITEM**

*Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelque 400 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics.*

[www.snitem.fr](http://www.snitem.fr) - @snitem

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse - [nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) - 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59  
Relations presse / Agence PRPA : Aude Joannon - [aude.joannon@prpa.fr](mailto:aude.joannon@prpa.fr) - 01 46 99 69 67 / 06 17 70 51 05

### **A propos de SYNTEC NUMERIQUE**

*Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente plus de 1 800 sociétés adhérentes, soit 80% du chiffre d'affaires de la profession. Présidé depuis juin 2016 par Godefroy de Bentzmann, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises adhérentes et la défense des intérêts collectifs professionnels.*

[www.syntec-numerique.fr](http://www.syntec-numerique.fr) - @syntecnumerique

Contact : Caroline Barbier, Déléguée à la communication - [cbarbier@syntec-numerique.fr](mailto:cbarbier@syntec-numerique.fr) - 01 44 30 93 00 / 06 99 85 48 24  
Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat - [ep@wellcom.fr](mailto:ep@wellcom.fr) - 01 46 34 60 60